

47. Louise Provost
48. Diane Quenneville
49. Isabelle Rheault
50. Carol Richer
51. Pierre-L. Rousseau
52. Carol St-Cyr
53. Robert Sansfaçon
54. Denis Saulnier
55. Pierre Simard
56. Claude Tremblay
57. Guylaine Tremblay
58. Ruth Veillet
59. Dominique Wilhelmy

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

74871

Gouvernement du Québec

### **Décret 694-2021, 19 mai 2021**

CONCERNANT la nomination d'une assessseure au Tribunal des droits de la personne

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 101 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12) le Tribunal des droits de la personne est composé d'au moins sept membres, dont le président et les assessseurs, nommés par le gouvernement et les assessseurs sont choisis parmi les personnes inscrites sur la liste prévue au troisième alinéa de l'article 62 de cette charte;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 101 de cette charte le mandat des assessseurs est de cinq ans, renouvelable, et il peut être prolongé pour une durée moindre et déterminée;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 62 de cette charte une liste est dressée périodiquement par le gouvernement suivant la procédure de recrutement et de sélection qu'il prend par règlement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 20 du Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être désignées à la fonction d'arbitre ou nommées à celle d'assesseur au Tribunal des droits de la personne (chapitre C-12, r. 2), le gouvernement a dressé,

par le décret numéro 420-2021 du 24 mars 2021, la liste des personnes qui peuvent être retenues comme arbitres par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ou nommées assessseurs au Tribunal des droits de la personne;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 133-2016 du 24 février 2016 le mandat de madame Mélanie Samson, à titre d'assesseure au Tribunal des droits de la personne a été prolongé, qu'il a pris fin le 1<sup>er</sup> mars 2021 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le décret numéro 397-2017 du 12 avril 2017 prévoit la rémunération, les conditions de travail et les allocations des assessseurs au Tribunal des droits de la personne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Monique Rousseau, avocate, soit nommée assessseure au Tribunal des droits de la personne, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de madame Mélanie Samson;

QUE le décret numéro 397-2017 du 12 avril 2017 concernant la rémunération, les conditions de travail et les allocations des assessseurs au Tribunal des droits de la personne, et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, s'appliquent à madame Monique Rousseau nommée en vertu du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

74872

Gouvernement du Québec

### **Décret 695-2021, 19 mai 2021**

CONCERNANT l'approbation de l'Entente entre codéfendeurs à une action collective entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et l'exclusion de cette entente de l'application du deuxième alinéa de l'article 3.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sont visés par une action collective qu'ils ont convenu avec le demandeur de régler au moyen d'une transaction;